

N° 5181. CONVENTION (N° 111) CONCERNANT LA DISCRIMINATION EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROFESSION. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION, GENÈVE, 25 JUIN 1958¹

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail
le :

16 novembre 1989

URUGUAY

(Avec effet au 16 novembre 1990.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 362, p. 31; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 4 à 14 et 16, ainsi que l'annexe A des volumes 1015, 1023, 1031, 1035, 1038, 1041, 1050, 1098, 1136, 1147, 1218, 1236, 1242, 1284, 1302, 1323, 1335, 1344, 1363, 1372, 1428, 1445, 1509 et 1526.